

Délibération n°DEL-18-1075

**Taxe d'aménagement : instauration d'une exonération pour les
abris de jardins, pigeonniers, colombiers**

L'an deux mille dix-huit le jeudi huit novembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	111
Procurations :	22
Date de convocation :	31 octobre 2018

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lepinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO,

	Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Gérard ANDRE	Claude RAYNAL
Mme Lysiane MAUREL	Dominique COQUART
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Philippe PLANTADE	Emilion ESNAULT
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
Mme Claudette FAGET	Véronique DOITTAU
Mme Nadine MAURIN	Patrick BEISSEL
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Joël CARREIRAS
Mme Marie-Pierre CHAUMETTE	Evelyne NGBANDA OTTO
M. François CHOLLET	Jean-Michel LATTES
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Ghislaine DELMOND
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Martine SUSSET
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Francis GRASS
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Samir HAJIJE	Marie DEQUE
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Catherine BLANC
Mme Marthe MARTI	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
Mme Françoise RONCATO	Franck BIASOTTO
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
M. Daniel FOURMY	Pierre LACAZE

Conseillers excusés

Toulouse	M. Aviv ZONABEND
----------	------------------

Délibération n° DEL-18-1075**Taxe d'aménagement : instauration d'une exonération pour les
abris de jardins, pigeonniers, colombiers****Exposé**

La réforme de la fiscalité de l'urbanisme, formalisée dans la loi n°2010-1659 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, traduite dans le code de l'urbanisme en son article L331-15, a institué la taxe d'aménagement.

Par délibération DEL-11-503 du 21 novembre 2011, la taxe d'aménagement au taux de 5 % a été instituée sur l'ensemble du territoire de Toulouse Métropole, en vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable.

Cette même délibération a décidé d'exonérer, en application de l'article L.331-9 1° du Code de l'urbanisme :

- 50 % de la surface des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnée au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (soit les logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration, qui sont eux exonérés de plein droit, ou des prêts à Taux Zéro +).

La loi n°2013-1278 de finances pour 2014, complétée par la loi de finances rectificative pour 2014, a inclus dans les exonérations facultatives les abris de jardin, colombiers et pigeonniers soumis à déclaration préalable. Aussi, il est proposé d'exonérer de taxe d'aménagement :

- 100 % de la surface des abris de jardin, colombiers ou pigeonniers, soumis à déclaration préalable.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.331-9 ,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Politique foncière du 8 octobre 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'exonérer à partir du 1^{er} janvier 2019, en application de l'article L.331-9 8° du Code de l'urbanisme, sur le territoire de Toulouse Métropole :

- 100 % de la surface des abris de jardin, colombiers ou pigeonniers soumis à déclaration préalable.

Article 2

D'afficher la présente délibération au siège de Toulouse Métropole et en Mairies des 37 communes membres.

Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 14/11/2018

Reçue à la Préfecture le 14/11/2018

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC